



## Réduction des émissions de CO2

La CFDT-Météo souligne la nécessité de prendre position pour le scénario RCP2,6 : kézaco ?

Ce 3 février, le tribunal administratif de Nanterre **a condamné la France** au regard de « *ses carences fautives dans le respect de ses engagements en matière de lutte contre le réchauffement climatique* » (c'est l'Affaire du siècle). Cette décision confirme [le constat du Haut Conseil pour le Climat](#) (HCC) que notre pays ne respecte pas la trajectoire de baisse des émissions sur laquelle il s'est engagé. Elle rappelle aussi le rôle clé que la France se doit de jouer au niveau européen et international, dans la continuité de l'Accord de Paris.

Météo-France prend part à ce rôle clé en revendiquant d'être une entité de recherche de référence sur le réchauffement climatique. La CFDT-Météo se réjouit que ce point constitue également un axe majeur du prochain Contrat d'Objectif et de Performance de l'Etablissement.

**Il faut souligner ici la grande valeur de la communication de l'Etablissement sur ce sujet.** Les interviews, Facebook live, interventions sur les réseaux sociaux et articles de presse concernant les nouvelles projections climatiques de référence pour la France, disponibles [sur le site Drias](#), en sont un parfait exemple.

**L'article diffusé sur notre site internet au sujet du climat en France d'ici 2100 est un franc succès. En outre, il aura obtenu la Une du journal Le Monde.**

Nous avons cependant relevé que pour refléter une action de l'homme contre le changement climatique, cette publication semblait mettre en avant le scénario « RCP4.5 » plutôt que le scénario « RCP2.6 » plus conforme aux accords de Paris. Un échange avec la DCSC a permis de préciser que l'ensemble des travaux DRIAS 2020, et en particulier le rapport scientifique, considèrent bien [trois scénarios RCP de référence](#) (2.6, 4.5, 8.5) dans la modélisation du climat futur. Cet échange a permis de convenir d'un ajustement en ce sens de la formulation sur notre site internet.

Pour mémoire, l'objectif fixé par l'Accord de Paris, qui s'applique à la France, doit inciter la France, le monde, à respecter le scénario « RCP2.6 » pour espérer rester sous les 2°C de réchauffement à l'échelle globale par rapport à l'ère pré-industrielle (sur la forme, dans l'Accord de Paris, la hausse de température a pour référence l'ère pré-industrielle, et non aujourd'hui). Avec le scénario « RCP4.5 », c'est une sentence proche de 3°C de réchauffement qui attend l'humanité.

**Les débats et controverses sur les réseaux sociaux, dans les médias, montrent qu'il est difficile de lutter contre les : relativisme, déni, whataboutisme ou autre cornucopianisme ambiants. Cela ne souligne-t-il pas l'impérieuse nécessité de mettre en avant ce scénario RCP2.6 ?**